



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 12 mai 2026

<u>Date de la convocation :</u> 07/05/2026	L'an deux mille vingt-six le mardi douze mai à dix-neuf heures,
<u>Date d'affichage :</u> 07/05/2026	le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Karine KAUFFMANN, Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.
<u>En exercice :</u> 9 <u>Présents :</u> 8 <u>Votants :</u> 8	<u>Etaient présents :</u> Mme KAUFFMANN, Mme MOYET, M. ROUSSEAU, Mme NADAL, Mme THOMAS, Mme AUMONIER, Mme QUETTIER-BELLENGER, Mme LEROUX. <u>Etaient absents :</u> Mme LELARGE

Délibération N° 2026-03

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 :

Exposé de Mme KAUFFMANN :

L'objectif cette année est de présenter un budget similaire à ceux des années précédentes permettant d'assurer l'ensemble des prestations traditionnellement proposées aux seniors et aux personnes dans le besoin. Les différentes animations comme les repas ou les sorties des aînés destinées à maintenir le lien social sont ainsi reconduites, ainsi que la dotation allouée à l'aide sociale. Le budget primitif se décompose ainsi :

En dépenses de fonctionnement :

- **1100 €** pour les prestations de téléassistance pour 15 personnes (**1545 € en 2025 pour 18 personnes**).
- **1000 € de frais de carburant** (pour le transport vers les marchés ou commerces avoisinants à la sortie annuelle et aux goûters),
- **1 200 € d'alimentation** pour les **goûters des anciens** (216.44 € en 2025) et la **galette** (494.25€)
- **2000 € de prestations de service pour les séances de sport senior** (1545€ en 2025)
- **4500 €** pour les **barbecues** (708.76€ en 2025), **colis de Noël** (307.20 € en 2025) et **chocolats de Noël** (2520 € en 2025),
- **3 736 € pour la sortie annuelle + transport Perche** (Transport 1600€ + Sortie 2136€),
- **3636.58 € d'aides** (1733.28 € versés en 2025 dont) :
 - 1634.15 € pour le quotient familial appliqué sur le centre de loisirs SIVM,
 - 99.13€ de bon alimentaire

Mairie de Médan



- 4000 € inscrits en secours d'urgence (en prévision des crues + aides alimentaires),
- 100 € créances en non-valeur.

En recettes :

En 2026, compte-tenu du solde excédentaire des réalisations 2025 de 1569.64€, l'exercice reporté de 2026 s'élève à 9103.44€ contre 7533.80€ en 2025. Cependant, afin de prendre en compte le contexte toujours tendu lié à la hausse des prix de l'énergie et des denrées de première nécessité, il a été décidé de reconduire la subvention communale pour le même montant qu'en 2025, à savoir 11 000 €.

Le budget prévisionnel s'élève ainsi à 21 272.58 €. Il permet de maintenir le niveau de prestations des années précédentes et de conserver une large enveloppe financière spécifiques aux secours d'urgence et aux aides.

Mme la Présidente donne lecture du projet de budget primitif 2026 du CCAS qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT :

	Pour mémoire BP 2025	Propositions 2026
RECETTES	20 525,80	21 272.58
70 Produit des services	842.00	769.14
74 Dotations (Subvention Commune)	11 000.00	11 000.00
75 Libéralités reçues	1 150.00	400.00
77 Produits exceptionnels	0.00	0.00
002 Excédent antérieur reporté	7 533.80	9 103.44
DEPENSES	20 525.80	21 272.58
011 Charges à caractère génér.	13 559.10	13 536.00
- 60622 Carburant	550,00	1 000.00
- 6042 Prestations de service téléas.	1 110,00	1 100.00
- 60623 Alimentation	1 270,00	1 200.00
- 611 Contrats de prestations de service	800.00	2 000.00
- 623 Fêtes & cérémonies	4 367.00	4 500.00
- 624 Transport (sortie des anciens)	1 838.10	1 600.00
- 6288 Autres services	3 624.00	2 136.00
65 Autres charges de gestion	6 966.70	7 736.58
- 6541 Créances en non-valeur	100,00	100.00
- 65133 Secours d'urgence	4 000.00	4 000.00
- 65134 Aides (quotient familial)	2 708.16	3 636.58
- 65888/6718 Autres charges except.	1 58.54	0.00

Délibération :

Le Conseil d'Administration,

Mairie de Médan



Entendu l'exposé du budget primitif 2026,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif 2026.

⇒ **SIGNATURE DES FEUILLES DU B.P. 2026**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan le 13 mai 2026

Karine KAUFFMANN
Présidente du CCAS



Rendu exécutoire
Par dépôt en Sous-Préfecture le : 13/05/2026
Et par publication le : 13/05/2026

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • Canton de Saint-Germain-en-Laye Nord •
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Fax : 01 39 08 10 01 - Application agréée e-legalite.com
Email : communedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

le 13/05/2026

99_BU-078-217803840-20260513-2026_03_CCA